

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

24 OCTOBRE 2002

---

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE AU SOUTIEN A INGRID BETANCOURT ET A SON COMBAT  
EN FAVEUR D'UN ETAT DE DROIT EN COLOMBIE

DEPOSEE PAR MMES SAUDOYER, CAVALIER-BOHON, SERVAIS-THYSEN ET CORBISIER-HAGON

---

## DEVELOPPEMENTS

---

La séquestration de Mme Ingrid Betancourt, candidate démocrate aux élections présidentielles colombiennes, enlevée par les forces armées révolutionnaires en février 2002 n'a laissé personne indifférent, et encore moins les parlementaires de notre Assemblée.

La récente sensibilisation que son mari a opérée en Belgique nous interpelle encore sur la nécessité de lui apporter un soutien politique symbolique qui peut avoir, si cette manifestation de solidarité démocratique est suffisamment répandue, un poids non négligeable en vue de la libération future de Mme Betancourt, dont la santé ne cesse de se détériorer, compte tenu de ses conditions de détention.

Dans la mesure où un certain nombre de communes ont déjà adopté le même type de résolution, il est important que le Parlement de la Communauté française marque lui aussi son appui à un élan de solidarité démocratique qui se fonde sur le respect des droits de l'homme.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

### RELATIVE AU SOUTIEN A INGRID BETANCOURT ET A SON COMBAT EN FAVEUR D'UN ETAT DE DROIT EN COLOMBIE

---

Vu l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui postule que toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne;

Vu le pacte des Nations unies relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966,

Considérant le combat que mène Ingrid Betancourt en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie;

Soutenant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres;

Considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique en Colombie;

Qu'à travers elle, un élan de solidarité peut être créé avec 3 000 autres personnes enlevées dans le pays;

Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre;

Le Parlement de la Communauté française décide:

— De soutenir l'action d'Ingrid Betancourt et de la faire connaître à nos concitoyens,

— Et de porter cette information à la connaissance de:

• M. l'Ambassadeur de Colombie, avenue Franklin Roosevelt, 96A à 1050 Bruxelles;

• M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, rue de la Loi, 16 à 1000 Bruxelles;

• M. Armand De Decker, président du Sénat, rue de la Loi, 8 à 1009 Bruxelles;

• M. Romano Prodi, président de la Commission européenne, rue Archimède, 73 à 1000 Bruxelles;

• M. Pat Cox, président du Parlement européen, rue Wiertz à 1047 Bruxelles;

afin que, dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid Betancourt.

A. SAUDOYER.  
M.-R. CAVALIER.  
A. SERVAIS-THYSEN.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.